

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

Le présent document n'est pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans un enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou une dispense d'enregistrement. Ces titres ne feront pas l'objet d'une opération par appel public à l'épargne aux États-Unis.

Paris, le 18 juin 2008

Lancement de l'augmentation de capital

La société Altran Technologies annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'environ 129,5 millions d'euros.

Cette opération fait l'objet d'un prospectus qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°08-131 en date du 18 juin 2008.

Le prospectus précise :

« Altrafin Participations s'est engagée envers la Société à souscrire à la présente augmentation de capital (i) à titre irréductible à hauteur de l'intégralité des DPS détenus par elle à l'ouverture de la période de souscription (soit 6 000 000 de DPS attachés aux actions cédées par les Fondateurs) et (ii) à titre réductible à hauteur de la totalité des actions offertes déduction faite des actions souscrites par elle à titre irréductible, et cela sous condition suspensive de la réalisation de la cession par les Fondateurs d'un nombre total de 6 000 000 d'actions de la Société au profit d'Altrafin Participations avant l'ouverture de la période de souscription.

La Société diffusera un communiqué, avant l'ouverture de la période de souscription, indiquant si cette condition suspensive a été réalisée, et par voie de conséquence si l'engagement de souscription susvisé d'Altrafin Participations est confirmé. Si cette condition n'était pas réalisée à l'ouverture de période de souscription, la Société procèdera au dépôt d'une note d'opération complémentaire au présent Prospectus qui sera soumise au visa de l'AMF, conformément à l'article 212-25 du règlement général de l'AMF. »

Le calendrier indicatif de cette opération est le suivant :

| | |
|--------------------------------|---|
| 29 mai 2008 | Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCÉANE 2009. |
| 18 juin 2008 | Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus. |
| 19 juin 2008 | Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission. |
| 23 juin 2008 | Publication d'une notice au Bulletin des Annonces légales obligatoires. Publication du résumé du Prospectus dans la presse nationale. |
| 23 juin 2008 (au plus tard) | Diffusion d'un communiqué indiquant si la condition suspensive à laquelle l'engagement de souscription d'Altrafin Participation reste subordonné est réalisée (après séance de bourse). |
| 24 juin 2008 | Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des DPS sur le marché Euronext Paris. |
| 7 juillet 2008 | Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du DPS. |
| 16 juillet 2008 | Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible. |
| 29 juillet 2008 | Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Cotation des actions nouvelles. |
| 1 ^{er} août 2008 | Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCÉANE 2009. |

Contact investisseurs :

Monsieur Eric Albrand

Directeur Financier et Membre du Directoire
Tél : +33 (0) 1 46 17 49 69
E-mail : comfi@altran.com

Monsieur Laurent Dubois

Responsable des relations investisseurs
Tel : + 33(0)1 46 17 49 69
E-mail : comfi@altran.com

www.altran.com

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n° 08-131 en date du 18 juin 2008 est disponible sans frais au siège social de la société Altran Technologies et sur les sites Internet d'Altran Technologies (www.altran.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus est composé du document de référence de la société Altran Technologies, déposé auprès de l'AMF le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0278, et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

Altran Technologies attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

La diffusion du prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles, ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (y compris les trustees et les nommées) recevant le prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourront constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

Ce document ne doit pas être fourni, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Italie, au Canada, au Japon et en Australie.

Ce document et l'information qu'il contient ne constituent pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acquiescer des valeurs mobilières aux États-Unis, en Italie, au Canada, au Japon ou en Australie, et aucune offre ou vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays où une telle offre ou vente serait illégale. Les actions et les droits préférentiels de souscription d'Altran Technologies mentionnés dans ce document ne pourront être offerts, vendus, exercés ou livrés aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis ni réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis.

*Au Royaume-Uni, ce document est seulement destiné aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissement (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ou (b) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne auxquelles le prospectus peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (ci-après dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document et son contenu est uniquement destiné aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*